

La lettre d'info

de l'Association Nationale de Retraités, reconnue d'intérêt général

décembre 2025

A LA UNE

ANR Actualités.

Lors du Conseil d'Administration des 4 et 5 novembre, le président national, François Xavier Lehmann, a souligné la nécessité de contrer deux défis majeurs : la baisse des effectifs et la difficulté à recruter des bénévoles. Cependant, face au déclin du nombre d'adhérents, trois groupes ANR ont, chacun à leur manière, développé des politiques plutôt positives et encourageantes sur le sujet. L'un des groupes s'est positionné au sein d'une galerie commerciale avec comme résultat un nombre d'adhésions intéressant, l'autre soigne son image et va à la rencontre d'autres associations de retraités à la peine, le dernier est très présent dans les médias locaux et ça donne des résultats... Pour les trois, c'est positif au niveau des nouveaux adhérents.

Lors du Conseil d'Administration, la commission Solidarité et Social (commission 2) a présenté sa feuille de route, exposée par sa responsable, Jocelyne Sénéchal. À l'approche de Noël, et alors que les groupes ANR et leurs bénévoles visitent les adhérents âgés avec des présents, Jocelyne Sénéchal a rappelé l'importance de "créer et maintenir des liens d'amitié et de solidarité entre les adhérents et leur venir en aide si besoin". Il a été souligné la nécessité de rechercher et valoriser les bénévoles "visiteurs" pour renforcer ce lien essentiel entre les adhérents.

Dans les groupes

Le groupe ANR du Nord invite ses adhérents pour un beau programme de voyages au printemps 2026

Un séjour en Crète du 4 - 11 mai 2026 et un au Monténégro du 13 - 27 juin 2026, un séjour ANCV à La Palmyre du 30 mai - 6 juin 2026 à 894 € / personne imposable et 682 € / non-imposable (base de 30 personnes). <https://www.anr59.fr/>

Le groupe du Rhône propose beaucoup d'activités (certaines originales) dont celle de s'associer avec « Mains d'or » qui met en place des ateliers créatifs accessibles à tous et encadrés par des animateurs passionnés

Peinture : Laissez libre cours à votre imagination : Les mercredis 7, 14 et 21 janvier 2026 de 14h à 15h30.

Pyrogravure sur bois : Découvrez l'art de graver le bois : Les mercredis 4, 11 et 18 février 2026 de 14h à 15h30

Informatique : le groupe propose un parcours de dix séances abordant différentes thématiques : faire des recherches en ligne, la boîte mail, la sécurité informatique, transférer ses photos sur l'ordinateur, comprendre ce qu'est l'intelligence artificielle... beau programme pour début 2026. <https://www.anr69.fr/>

ACTUALITES

Frais bancaires de succession : un plafonnement inédit

Depuis le 13 novembre 2025, une nouvelle réglementation encadre strictement les frais bancaires liés aux successions. Longtemps dénoncés pour leur opacité et leur montant parfois excessif, ces frais devront désormais respecter un plafond légal.

Les banques ne pourront plus prélever librement les sommes réclamées pour la clôture des comptes d'un défunt. Le texte, issu de la loi n° 2025-415 du 13 mai 2025, fixe désormais un double plafonnement : maximum de 1 % du montant total des comptes et produits d'épargne du défunt, avec un plafond de 850 € qui sera réévalué chaque 1er janvier.

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A18430>

Permis de conduire à vie -stop- : ce que ça va changer pour nous !

L'Union Européenne a tranché : fini le permis de conduire valable « à vie ». Dès 2030, tous les permis devront être renouvelés tous les 15 ans pour les voitures et motos, avec de nouvelles modalités d'aptitude à la conduite. Un tournant majeur pour les automobilistes, et tout particulièrement pour les seniors.

Le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne ont trouvé un accord préliminaire modernisant la directive relative au permis de conduire. Parmi les mesures : une validité maximale des permis de voiture et moto fixée à 15 ans (les États-membres pouvant réduire cette durée à 10 ans si le permis sert aussi de pièce d'identité) et de 5 ans pour les permis poids-lourds et bus.

Autre nouveauté : le permis numérique, sur smartphone, avec valeur équivalente au document physique, à déployer d'ici fin 2030.

En revanche, la réforme n'impose pas une visite médicale obligatoire à chaque renouvellement pour tous les conducteurs. Elle laisse cette option aux États membres. <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A18566>

Autorisation de découvert bancaire : les règles vont évoluer en 2026

L'autorisation de découvert bancaire sera davantage encadrée à compter du 20 novembre 2026. De nouvelles exigences seront notamment mises en place pour les découvertes de moins de 200 € et/ou d'une durée de moins d'un mois. Ces nouvelles dispositions font suite à la transposition d'une directive européenne dans le droit français.

Lorsque vous êtes en situation de découvert bancaire, la banque qui gère votre compte peut continuer à le faire fonctionner ; elle autorise notamment le paiement d'autres opérations (un prélèvement, etc.), alors que la provision d'argent n'est pas suffisante. Il s'agit d'une tolérance ponctuelle de la part de votre banque. Cette dernière peut autoriser un découvert de façon exceptionnelle et sans accord préalable ; pour cela, vous devez effectuer la demande de découvert en vous rendant en agence ou en adressant un courriel ou un courrier à votre banque. Vous pouvez également prévoir avec elle une autorisation de découvert dans la convention de votre compte bancaire. <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2909>

Actuellement, lorsqu'une demande de découvert est réalisée pour un montant égal ou supérieur à 200 € et/ou pour une durée de plus d'un mois, votre banque est dans l'obligation d'effectuer une analyse de votre solvabilité.

BONS PLANS

La fin du ticket en carton en Île-de-France

Depuis le 5 novembre, si vous vous déplacez en Île-de-France, il n'est plus possible d'acheter des tickets en carton sur les réseaux de bus, tramway, métro et RER. Ils sont encore utilisables durant quelques mois, mais vous pouvez aussi les échanger.

Depuis le 1^{er} octobre 2025, la vente des tickets en carton s'est arrêtée progressivement en Île-de-France.

Depuis début novembre : fin de la vente des tickets sur l'ensemble du réseau RATP métro/RER (exceptions sur le réseau SNCF : automates en cours de changement, tickets origine/destination vers les gares hors Île-de-France).

- 1^{er} mai 2026 : le ticket en carton n'est plus accepté sur le réseau de surface (bus, tramway).
- 1^{er} juin 2026 : le ticket en carton n'est plus accepté sur le réseau ferré (sauf les titres vers des gares hors Île-de-France).

Il vous reste des tickets t+ (métro, tramway, bus en Île-de-France et RER dans Paris), des billets pour les aéroports ou des billets origine-destination ? Ils ne sont pas remboursables mais vous pouvez d'ores et déjà les échanger **jusqu'au 1^{er} juin 2026**.

Comment fonctionne le péage en flux libre ?

Une autoroute à péage en flux libre est une autoroute payante qui ne comporte pas de barrière de péage. Les automobilistes n'ont plus à s'arrêter pour payer, des portiques placés sur la route calculant automatiquement le coût de leur trajet. Ils doivent ensuite s'acquitter du paiement dans les 72 heures qui suivent :

- En ligne via le site de la société d'autoroute : depuis votre compte client s'il a été créé, ou bien directement sans compte.
- Par carte bancaire ou en espèces dans un bureau de tabac ou une maison de la presse équipés du système Nirio.

Avec un badge de télépéage correctement fixé dans votre véhicule, rien à faire, le montant vous sera débité automatiquement.

Que se passe-t-il si vous ne payez pas dans les 72 heures ? En cas de non-paiement dans le délai, la société d'autoroute établit un procès-verbal et adresse un avis de paiement au titulaire du certificat d'immatriculation du véhicule. Cet avis comprend le montant dû pour le péage et une indemnité forfaitaire de 90 €, réduite à 10 € si le paiement est effectué sous 15 jours.

Si vous ne réglez pas dans les 2 mois, vous recevez une amende forfaitaire majorée de **375 €**.

Des renseignements complémentaires : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A18559>

A L'ACTION

Délivrance des médicaments à l'unité : une pratique à développer ?

En France, les médicaments sont délivrés en boîtes contenant plusieurs doses. D'autres pays les dispensent à l'unité, c'est-à-dire en quantité égale à celle prescrite. Généraliser ce mode de délivrance permettrait-il de réduire la dépense de médicaments en officine de ville (30,1 milliards d'euros en 2024) ? Réponse avec la Cour des comptes.

Un rapport publié le 7 novembre 2025 par la Cour des comptes examine la pertinence et la faisabilité de la dispensation à l'unité des médicaments.

La délivrance à l'unité existe déjà en France

La boîte est le support de l'authenticité, de la traçabilité et de la sécurisation du médicament. Le prix des médicaments négocié entre fabricants et autorités de santé est établi pour un traitement, divisé en prises quotidiennes, puis calculé pour les divers formats de boîte. La rémunération des grossistes et des pharmaciens est assise sur le prix de la boîte.

En 2024, la vente à l'unité représente 0,08% des dépenses de médicaments délivrés en officine

Habitations fragilisées : êtes-vous éligible au nouveau fonds de prévention argile ?

Un dispositif d'aide est expérimenté pour prévenir les dégâts immobiliers causés par le phénomène du retrait-gonflement des argiles (RGA) : le « fonds de prévention argile ». Un simulateur permet de tester votre éligibilité à ce fonds proposé pour l'instant dans certains départements.

Pourquoi un fonds de prévention ? Le retrait-gonflement des argiles (RGA) est un phénomène naturel lié aux aléas climatiques. En période sèche, les argiles se rétractent ; en période humide, elles gonflent. Ces mouvements fragilisent les constructions dans des zones à sols argileux.

54 % des ménages français sont concernés par ce phénomène et les sinistres associés peuvent s'avérer très conséquents. Pour les prévenir, le ministère de la Transition écologique lance une expérimentation dans 11 départements. Il met en place un fonds de prévention destiné à accompagner financièrement et techniquement les ménages, pour faire réaliser un diagnostic de vulnérabilité et éventuellement lancer des travaux. Les départements concernés : Allier, Alpes-de-Haute-Provence, Dordogne, Gers, Indre, Lot-et-Garonne, Meurthe-et-Moselle, Nord, Puy-de-Dôme, Tarn, Tarn-et-Garonne.

La carte Vitale désormais disponible sur votre smartphone

Depuis le 18 novembre 2025, tous les assurés peuvent activer leur carte Vitale sur leur smartphone, quel que soit leur régime d'assurance maladie, grâce à la généralisation du parcours d'activation par vidéo. Ce dispositif complète la possibilité offerte depuis le 18 mars 2025 aux détenteurs de la carte nationale d'identité électronique (CNIE) d'enregistrer leur carte Vitale via l'application France Identité.

L'INFO DU MOIS

Réforme de la prise en charge des fauteuils roulants : ce qui va changer

À partir du 1^{er} décembre 2025, tous les fauteuils roulants seront pris en charge intégralement par l'Assurance maladie. Cette réforme vise à garantir un droit effectif à la mobilité pour tous. Elle simplifie l'accès aux matériels et met en place des conditions équitables pour toute personne en situation de handicap, en perte d'autonomie ou victime d'un accident. La réforme de la prise en charge des fauteuils roulants avait été annoncée en 2023 lors de la Conférence nationale du handicap. Elle instaure une prise en charge intégrale pour tous les types de fauteuils, avec une simplification des démarches pour les usagers et une éligibilité à la prise en charge conditionnée à la prescription. Entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2025, elle s'appliquera aux demandes de prise en charge effectuées après cette date.

INFOS PRATIQUES

Muséum National d'Histoire Naturelle - La grande galerie de l'évolution

Venez découvrir un lieu mythique rénové en 1994 où la modernité tutoie l'histoire et la science, pour conter la grande aventure de la biodiversité. Avec ses 7 000 spécimens, la Grande Galerie de l'Evolution vous livrera tous les secrets de la faune passée et actuelle. Située dans le jardin des Plantes, c'est l'occasion idéal pour une sortie en famille dans un univers captivant.

Réservation : <https://www.touloisirs.fr/>

Bon "Coucoo Famille Spa" - Une escapade hors du temps...

LE DOMAINE GRANDS LACS (À CHASSEY-LÈS-MONTBOZON EN FRANCHE-COMTÉ, PRÈS DE VESOUL)

Fondées en 2009 dans l'objectif de valoriser les richesses naturelles de la Franche-Comté et de son terroir, les cabanes Coucoo Grands Lacs se déploient sur 70 hectares de forêt et 80 hectares de lacs. Ce domaine naturel exceptionnel et unique invite chaque « cabaneur » à vivre un séjour unique au cœur de la nature. Il compte 25 cabanes dont 13 perchées dans les arbres, 2 sur pilotis et 10 flottantes sur l'eau.

Prestations : Panier petit-déjeuner à base de produits locaux inclus, Massages, Paniers dîners, pique-nique et apéritifs (en supplément). Précisions : <https://www.cabanesdesgrandslacs.com/>

La Poste ! du nouveau dans la restauration

Depuis fin octobre 2025, l'ASC Restauration Collective propose de nouvelles offres de restauration dans les restaurants de La Poste. Les postiers retraités et leurs ayants droits peuvent en bénéficier.

Au programme : <https://www.portail-malin.com/media/restauration-octobre-2025.pdf>

Votre version imprimable « .pdf » de cette lettre : <https://tinyurl.com/ANRLETA>

Vos anciens numéros : <https://www.adherents.anrsiege.fr/publications/>

Recevez en priorité La Lettre d'INFO (newsletter)

Vous devez impérativement vous inscrire sur notre site <https://www.anrsiege.fr/newsletter/>

Réalisation : Communication de l'ANR décembre 2025



ANR Siège

13, Rue des Immeubles-industriels
75011 PARIS



<https://www.anrsiege.fr/>



anrsiege@orange.fr



<https://www.facebook.com/ANR.BienVivreSaRetraite/>

Ouvert à tous, la vie de nos Groupes



<https://www.facebook.com/groups/groupedesamisdelanr/>